RUE Str. ANNE, No. 40.

L'ECHO DES FEUILLETONS

Paris, 1843, et une Livraison de 1844.

LES SEULES EN VILLE

1843, 44 et 45, publiées et relieres ensemble et de 24 livraisons.

LES MYSTERES DE PARIS,

A 35 cents la Livraison.

AVIS.

L'ECHO des FEUILLETONS,

Journal Littéraire,

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS.

Le Feuilleton occupe de nos jours une place immense dans la littérature, depuis que les auteurs du plus grand renom y publient leurs œuvres. Le Journal a sans doute une influence que personne ne peut nier; mais le Feuilleton y règne en maître, et souvent on abandonne la politique très sérieuse pour l'esprit et le grâce du feuilleton. Ce journal qui va se faire une connaissance en publiant, sous la direction de M. Dallier, directeur à New-York, représentant MM. Fellens et Dufour dans toute l'Amérique, a obtenu un succès très rapide dans cette ville, Boston, Philadelphie, Baltimore, Cincinnati, Pittsburgh et autres villes d'Amérique. L'Echo des Feuilleton, rédigé par les écrivains les plus distingués de la littérature contemporaine: MM. de Balzac, J. Janin, R. Berthand, M. Ayrard, A. Dumas, E. Guinot, L. Boyer, Paul Féval, F. Soulié, C. Nodier, Gozlan, etc. Le choix judicieux et sévère, aurez les pièces de famille pourront-ils sans danger en confier la lecture à leurs enfants, qui trouveront, sur les intéressant dialogues, forcent sans s'en douter de rapides progrès dans la langue française.

Chaque année, moyennant cent droit d'une délicieuse gravure sur acier, toute ce qui est possible de faire depuis Ste. Pendant Pâté, les jeunes femmes tirent avec plaisir et gaîté ouvrage sous les ombres de leur parc, en hiver il sera trouvé délicieux, le boudoir et un coin de feu.

Lorsque les deux premiers de la livraison seront finis, ils formeront un très beau volume. Pourtous 1200 dessins, comprenant la matière de 12 volumes ordinaires. De plus, chaque livraison, à la fin de chaque année, avec la dernière livraison, la table des matières et une couverture imprimée.

Les volumes pour les trois premières années sont déjà en vente. On les trouvera chez M. de la Place, directeur de l'Echo des Feuilleton, rue Sainte-Anne, 40, et chez Bureau, Quai de l'Abeille, rue de Chartres No. 11.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT:

DIX FRANCS PAR AN ET DEMIE.

TROIS FRANCS.

On n'abonne pas à moins d'un an.

On trouvera chez le Bureau, en vente, la Galerie des Femmes, de Shakespeare, collection de Portraits—Prix cinq dollars. 19janv.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONSEIL GENERAL.

Séance du 8 février 1844.

ORDONNANCE concernant le dépôt et la vente de la poudre à feu dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Le Conseil Général ordonne ce qui suit:

Art. 1. A dater de la promulgation de cette ordonnance, nul ne pourra avoir ou offrir en vente de la poudre à feu dans la ville de la Nouvelle Orléans, à moins qu'il n'ait préalablement obtenu une licence à cet effet.

Art. 2. Le maire délivrera aux personnes vendant en détail de la poudre à feu, ou en quantité moindre d'un barillet contenant 25 livres de poudre, au prix de $5 par an et à celles vendant en gros et en détail des licences à raison de $10 par an, plus une pinstre pour le cout des dites licences.

Art. 3. Toute personne vendant en gros de la poudre à feu, pourra n'avoir dans son magasin 100 livres de poudre, pourvu que ladite poudre soit contenue dans des barillets ou des boites de ferblanc soigneusement emballés dans un coffre de cypre dont les planches auront un pouce et demi d'épaisseur et dont les extrémités une forte poignée en fer; les coins dudit coffre seront à quarre d'ronde, le fond vissé avec des vis de deux pouces et demi, le couvercle assujetti avec des pattures en cuivre et fermant avec une cramp en fer et un cadenas. Ledit coffre sera placé au fond de chaussée à gauche en entrant et à une distance de vingt pieds de porte de devant, portant le mot la "poudre" écrit sur la façade, en lettres d'au moins six pouces de hauteur. Ledit coffre sera tenu toujours bien soigneusement fermé et le passage conduisant de la porte de la rue audit coffre, libre de tout obstacle.

Art. 4. Les détaillans de poudre pourront avoir dans leurs magasins 25 livres de poudre, pourvu que ladite poudre soit renfermée dans un fut vide en fer blanc et portant cette inscription: "poudre" écrite en lettres de trois pouces de diameter; ledit vase devra être placé à quelque distance du feu, sur une étagère élevée de six pieds au dessus du sol.

Art. 5. Les personnes vendant en gros devront avoir à leur porte et dans un endroit apparent, cette inscription: "licence pour vendre de la poudre" écrite en caractères de six pouces de hauteur, et du même côté où sera placé le coffre susmentionné, les personnes qui vendent en détail devront avoir sur la porte de leur chambre, ledit magasin la même inscription écrite en caractères de trois pouces de diameter.

Art. 6. Lors qu'une quantité de 50 barillets de poudre ou moins devra être embarquée sur un bateau à vapeur, les embarcations transportant ladite quantité de poudre, devront se tenir au large, et aupres du bateau à vapeur, et ne pas approcher à moins de 50 pieds du bateau à vapeur les voitures portant de poudre pourront accoster lesdits bateaux à vapeur, qui devront partir quinze minutes après, sous peine d'une amende de $100.

Art. 7. Les embarcations employées au transport des poudres devront porter un pavillon de couleur rouge de trois pieds et demi carré et le mot "poudre" inscrit en blanc en caractères de six pouces de diameter; et tout le temps qu'elles seront en rade, elles hisseront le pavillon flottera à une hauteur d'au moins six pieds au dessus des embarcations.

Lesdites embarcations ne pourront transporter de la poudre en sus de 50 barillets de poudre, mais elles ne pourront transporter plus de six barillets de poudre en tête, les quels devront être débarqués à l'arrivée.

Art. 8. Les poudres transportées dans les rues de la ville de la Nouvelle-Orléans, le seront de la manière suivante, savoir; une quantité de poudre au dela d'un barillet sera transporté dans un coffre semblable à celui décrit dans l'article 3, un seul barillet, à moins que dans un sac soit hermétiquement fermé.

Art. 9. Le grand capitaine de police que chaque fois qu'il est permis d'avoir par sa licence, qui sera tenu de visiter les magasins de poudre, et de faire exécuter les dispositions de la présente ordonnance.

Adoptée le 10 février 1844.

(Signé) P. O. PEYROUX, Président.

Approuvé le 10 février 1844.

(Signé) Wm PRESET, Maire.

Compagnie du Rail Road de la Nouvelle-Orleans et du Lac Pontchartrain.

Nouvelle-Orléans, le 10 janvier 1844.

CONFORMEMENT à une résolution adoptée à une assemblée générale des actionnaires de la Compagnie du Rail Road, aux quelle est par la présent donné que les propriétaires toucherons de la Compagnie, auront pour leur droit à un dividende de 5 pour cent, qui leur sera payé à partir de ce jour, sur le pied de leurs actions, et ce, sur les actions de cette compagnie.

On travaille en ce moment au plan et à la construction de nouvelles voitures, qui seront plus commodes et plus agréables que les anciennes, et seront mises en service au plus tôt.

Par ordre du Bureau.

10janv ADOLPHE LAYET, secrétaire

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME DE LOUISIANE ET CONTRE LINN ENDIE.

Nouvelle-Orléans le 15 décembre 1843.

Il est décidé que les affaires de cette compagnie seront conduites après le principe d'une assurance mutuelle, à partir du premier du mois prochain (1er janvier 1844). Toutes les personnes qui ont des polices non encore expirées et qui voudront jouir des profits qui ont été assurées avant cette époque, et toutes les personnes qui voudront aussi respectivement invitées à venir payer immédiatement.

Le Président et les administrateurs ont déclaré ce jour, un dividende en numéraire pour compte sur les primes des polices, certificats d'inscription seront mis en main des actionnaires, auxquels ils sont dus le 1er février prochain.

Elle président et les administrateurs ont aussi déclaré ce jour un dividende de six pour cent sur les primes de polices 1840, 1841 et 1842 payable comptant le 6 janvier prochain.

Par ordre du bureau

(Signé) L. GELBING, Secrétaire

Administrateurs:

Sebedee Cook, jr. Samuel F. Dorr,
Julian C. Verplanck, Nathaniel W. Merrill,
Robert K. Minturn, William B. Aspinwall,
Palatiah Tyler, Caleb Barlin,
Charles H. Russell, Charles H. Marshall,
Andrew de Pelles, Adam Norris,
David Haddon, Mortimer Livingston,
Jos. Delano Brown, Jas. Alex. Morris,
Herman Ocrstrom, Joseph Sharp,
Alfred Toll, J. De Veyrac Cazelet,
Henry W. Ogden, F. Forstall.

Francis B. Cook

REDDEE COOK, Président.

ALFRED TOLL, Vice Président.

Donc, toutes les personnes qui se sont assurées à la Compagnie d'ASSURANCE MARITIME CONTRE LINDIENDIE, sont avertis que l'agent de cette compagnie est EN VILLE, et doit en son résidence de

VINCENT FERRY, CITY HOTEL.

10. certificats d'inscription pour les polices 1841, 42, 43 et 44 et ce sera payé après cette date. Sans frais de commission et avant pris à cette date. Sans frais de commission et sans frais de courtage. Ceux qui ne viendront pas chercher leurs certificats, seront considérés comme ne voulant pas de leur argent, et le seront mis en réserve pour le compte de qui de droit.

Ceux qui voudraient s'en procurer pourront rire réfléchir plusieurs maisons de commerce de cette ville, qui ont été assurées et qui ont obtenu la grande supériorité de cet article sur tous ceux qui se sont inventés jusqu'à présent.

Des ordres pour ces coffres-forts seront immédiatement et fidèlement exécutés en s'adressant à

JEAN BRIDGE, 76, Magasins

BALANCES pétroleuses de Stevens pesant de 600 à 3000 Livres avec les poids et tout ce qui en dépend, et prêtes à peser toute sorte de produits et marchandises, depuis les fûts de cuivre et de fer, des poids du à vendre par ISAAC BRIDE,

21 fev 76, Magasins

FARINE—200 barils marque de choix en bon ordre, en débarquement et à vendre par

CLYNES, THOMPSON & Co.

21 fev 68, Tchoupit

ARTICLES divers—100 caisses thé secoli, 100 rouleaux de toile de Russie et d'Amérique, 200 barril eau de vie et Genièvre du pays, 600 pajpes d'huile d'olive, marquise clef, importation directe, 300 sattes canne, 500 liv. indigo, 10 barcaux indigo de Carraca, 5 caisses de Manille, 300 sacs café Java vieux gouvernement, à vendre par

WOOD & SIMMONS 30 Magasins

19 fev

CAFE de Rio—9000 sacs très superieur prime vert à vendre par WOOD & SIMMONS.

19 fev 30, Magasins

RIZ—530 tierçons à vendre en magasin par WOOD & SIMMONS.

19 fev 30, Magasins

CHANDELLES—100 boites blanc de baleine, en débarquement de la barque Nancy W. Stevens, à vendre par ROBERTS & HALL.

19 fev 75, Magasins.

EPICES moulues—Gingembre, poivre, moutarde, cannelle, clous, laurier, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins.

19 fev

ALE—1000 barils de 300 livres chaque, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins.

19 fev

QUININE—3 onces à 3 onces, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins.

19 fev

LIQUEURS DU PAYS—Rhum, genièvre et eau de vie à vendre par FIELD & Co. 39, Vieille Levée.

19 fev

RAISINS secs—Cassis, de Malaga, 700 de cornichons de Sicile, aux tambours blancs, jujubes de Smyrne, à vendre par WM. FROST & Co.

19 fev 30, Vieille-Levée

HUILE et blanc de baleine—10,000 gallons huile, 300 caisses blanc de baleine à vendre par FIELD & Co. 39, Vieille-Levée

19 fev.

JAMBONS de Westphalie—Un lot vendu de débarquement, à vendre par Esc. Royale et Douane.

19 fev

CERISES à feu de vie de Garland frères de Paris 30 cents la bouteille, à vendre par LORKILLE & Co.

19 fev Esc. Royale et Douane.

TRUFFES, Petit Pois, capes à l'huile, beurre en boites et en caveaux importation nouvelle, à vendre par LORKILLE & Co.

19 fev Esc. Royale et Douane.

FRUITS secs—Cassis de Malaga, à vendre par LORKILLE & Co.

19 fev Esc. Royale et Douane.

BISCUIT—10 boites de Soda, 10 demi-boites de Pic-Nic, en débarquement du navire Union, et à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 75 Magasins

19 fev

TABAC à fumer—Une petite facture en débarquement du navire pseudo, à vendre par

J. M. LAFEYRE, 75 Magasins

19 fev

MAIS—100 sacs en débarquement du steamer Mississippi, à vendre par JOHN B. SHAW & Co.

19 fev 34, Poydras

BŒUF—50 barils prime, à vendre par JOHN B. SHAW & Co.

19 fev 34, Poydras

PORC—100 barils prime, à vendre par JOHN B. SHAW & Co.

19 fev 34, Poydras

CHANDELLES moulées—50 caisses à vendre par JOHN B. SHAW & Co.

19 fev 34, Poydras

CORDE d'emballage—100 rouleaux à vendre par JOHN B. SHAW & Co.

19 fev 34, Poydras

BŒUF—50 barils prime, à vendre par FRICK & FROST.

19 fev 30, Poydras

PORC—100 barils prime, à vendre par FRICK & FROST.

19 fev 30, Poydras

CHANDELLES moulées—50 caisses à vendre par FRICK & FROST.

19 fev 30, Poydras

CORDE d'emballage—100 rouleaux à vendre par FRICK & FROST.

19 fev 30, Poydras

JAMBONS—50 caisses à vendre par FRICK & FROST.

19 fev 30, Poydras

BEURRE—100 barriles de l'Ouest, à vendre par FRICK & FROST.

19 fev 30, Poydras

SUCRE CANDI—50 caisses, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.

19 fev 94, Tchoupitoulas

SAVON—50 caisses de Cincinnati, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.

19 fev 94, Tchoupitoulas

CHANDELLES DE SUIF—100 caisses, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.

19 fev 94, Tchoupitoulas

ALE—1000 barils de Cincinnati, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.

19 fev 94, Tchoupitoulas

POIX—Moss, Cheap et Frame, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH.

19 fev 30, Poydras

TOILE, Corde et Ficelle d'emballage, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH.

19 fev 30, Poydras

CIDRE, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH.

19 fev 30, Poydras

GRAISSE—100 barils, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH.

19 fev 30, Poydras

MORUE—100 caisses en débarquement et à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH.

19 fev 30, Poydras

SARDINES—100 boites en fer blanc, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH.

19 fev 30, Poydras

CUIR pour Semelles et empeignes, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH.

19 fev 30, Poydras

EAU de BLUE LICK vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH.

19 fev 30, Poydras

WHISKEY COMMUN—10 barils, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH.

19 fev 30, Poydras

POIX—100 pots Rivas (bel article) à bord des Indiens, à vendre par L. V. HUBBARD & Co.

19 fev 94, Tchoupitoulas

MAIS—400 pots en débarquement des Indiens et à vendre par L. V. HUBBARD & Co.

19 fev 94, Tchoupitoulas

GRAISSE—600 barriles et les barils à vendre par L. V. HUBBARD & Co.

19 fev 94, Tchoupitoulas

ORANGE sur Boston, à vendre par FRICK & FROST.

19 fev 30, Poydras

BOTTES, souliers et brodequins—1000 caisses comprenant un assortiment complet de marchandises fraîches à vendre par B. G. HOBBS.

19 fev 13, Douane

BACON—50 boucaniers jambons et épaules de Cincinnati, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN.

19 fev 44, Poydras.

AMIDON—100 caisses en débarquement, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN.

19 fev 44, Poydras

FARINE—50 barils marque de choix, en débarquement, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN.

19 fev 44, Poydras

WHISKEY—50 barils en débarquement du navire Duke of Orléans, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN.

19 fev 44, Poydras

BLANC de BALEINE—150 caisses à vendre en débarquement du navire Talleyrand, par FRICK & FROST.

19 fev 30, Vieille Levée

TOILE écrue—31 balles Rouville, 4/4, 10 cents Portsmouth 4/4, en débarquement du navire Talleyrand, à vendre par Wm. FROST & Co. 28 Vieille Levée

COTONNADES Mottram—7 caisses en débarquement du navire Talleyrand, à vendre par Wm FROST & Co., 28 Vieille Levée

TOILE—10 caisses, Cocondals, 50 de James Manns jr. à vendre par TUFTS & HOBART, 19 Gravier

MORUE—100 caisses en débarquement et à vendre par TUFTS & HOBART.

19 fev 19, Gravier

CORDAGE de manille—100 rouleaux dans nature assortis de 1 à 4 pouces, en débarquement à vendre par TUFTS & HOBART.

19 fev 19, Gravier

NATTES de Canton—70 rouleaux, 40 et 44 à vendre par TUFTS & HOBART.

19 fev 19, Gravier

AMIDON—100 caisses Nouveaux Vide, à vendre par TUFTS & HOBART.

19 fev 19, Gravier

SAUCES Amidon, poivre, cayenne, poivre noir, moutarde, à vendre par TUFTS & HOBART.

19 fev 19, Gravier

BEURRE de Gouhon—70 caisses prime dernièrement reçues, à vendre par TUFTS & HOBART.

19 fev 19, Gravier

CIGARES de la Havane, Regalias, Cazadores, Panas Chicos, Vegueros et milieres à vendre par B. VALLS.

19 fev 28, Commune

CONFITURES de la Havane à vendre par B. VALLS, 28, Commune.

19 fev

GENIEVRE de Hollande à vendre par pipe, baril ou demi-pipe, par B. VALLS.

19 fev 28, Commune

ANIETTE fine et surfine, à vendre par B. VALLS, 28, Commune

19 fev

VIN de Bordeaux en cuisses et barriques à vendre par JORDY & BRAZIER, 69, Royale

19 janv

EAU de Seltz d'Avenge—12 caisses en débarquement du navire Tell, à vendre par B. VALLS.

19 fev 28, Commune

BIÈRE blanche de la Nouvelle Angleterre—20 bis, en débarquement et à vendre par B. VALLS.

19 fev 28, Commune.

AMANDES douces—12 barils, à vendre par TUFTS & HOBART, 19 Gravier

YAMSONS—quelques boucaniers, à vendre par DITTRICH & Co.

7 fev 141, Magasins

CHANDELLES de suif de Cincinnati, en caisses de 60 livres, à vendre par DITTRICH & Co. 141, Magasins

CIDRE de Lagrange—20 caisses à vendre par DITTRICH & Co. 141, Magasins.

FARINE—marque de choix, à vendre par DITTRICH & Co.

7 fev 141, Magasins

TABAC à chiquer et à fumer, à vendre par DITTRICH & Co. 141, Magasins.

7 fev

BŒUF par les derniers arrivages et à vendre par DITTRICH & Co. 141, Magasins.

7 fev

[illegible] en débarquement du navire Tell, à vendre par B. G. HOBBS.

19 fev 13, Douane.

BOTTES, souliers et brodequins—1000 caisses comprenant un assortiment complet de marchandises fraîches à vendre par B. G. HOBBS.

19 fev 13, Douane

BACON—50 boucaniers jambons et épaules de Cincinnati, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN.

19 fev 44, Poydras

AMIDON—100 caisses en débarquement, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN.

19 fev 44, Poydras

FARINE—50 barils marque de choix, en débarquement, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN.

19 fev 44, Poydras

WHISKEY—50 barils en débarquement du navire Duke of Orléans, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN.

19 fev 44, Poydras

BLANC de BALEINE—150 caisses à vendre en débarquement du navire Talleyrand, par FRICK & FROST.

19 fev 30,